TAXE DE SÉJOUR DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025 *(à retourner en Mairie avec le règlement à la fin de chaque trimestre)*

☐ 1er Trimestre ☐ 2ème Trimestre ☐ 3ème Trimestre ☐ 4ème Trimestre

Nom et Prénom du propriétaire									
Adresse de location									
Catégorie *(Cocher la case correspondante)*	☐ Palaces	☐ Hôtels, résidences, meublés, de tourisme 5*	☐ Hôtels, résidences, meublés, de tourisme 4*	☐ Hôtel, résidences, meublés, de tourisme 3*	☐ Hôtels, résidences, meublés, de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5*	☐ Hôtels, résidences, meublés, de tourisme 1*, villages de vacances 1,2, 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives	☐ Terrains de camping et terrains de caravanage 3,4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h.	☐ Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2*, ports de plaisance	☐ Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air
Tarif / personne / nuitée de la taxe de séjour *(Cocher la case correspondante)*	☐ 3,85 €	☐ 2,75 €	☐ 2,20 €	☐ 1,65 €	☐ 1,10 €	☐ 0,88 €	☐ 0,66 €	☐ 0,22 €	☐ 5,50%

Nom et Prénom du redevable (+ montant de la location si meublé non classé)	Date d'arrivée	Date de départ	Nombre de nuitée (a)	Nombre de personne (b)	Tarif unitaire de la taxe de séjour (c)	Montant de la taxe perçue (a x b x c)
Exemple : Monsieur et Madame X (…... Euros)	*7/1/2025*	*7/8/2025*	*7*	*2*	*0.66 €*	*9.24 €*
TOTAL						